



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique agricole

Question écrite n° 82573

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le rapport concernant l'agriculture familiale rendu par le Conseil économique, social et environnemental. En effet, celui-ci préconise de sécuriser l'accès à l'eau, notamment grâce à une gestion plus économe et un contrôle public plus fort. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures il entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans son rapport concernant l'agriculture familiale, le Conseil économique, social et environnemental préconise de sécuriser l'accès à l'eau, notamment grâce à une gestion plus économe et à un contrôle public plus fort. Ces questions font actuellement l'objet de discussions et de réflexions au niveau international. Le high level panel of experts (HLPE), groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, a produit un rapport sur l'eau et la sécurité alimentaire qui sera examiné en octobre prochain. La question de l'eau est liée aux enjeux climatiques et à la sécurité alimentaire, ainsi que le montrent les conclusions du cinquième rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 2013 et 2014. Ce rapport appelle à une nécessaire évolution de la gestion de l'eau et des systèmes de production pour améliorer la résilience et la productivité de l'agriculture. Les acteurs français, réunis au sein du groupe interministériel sur la sécurité alimentaire et au sein du partenariat français pour l'eau, préconisent une gestion équilibrée des ressources en eau, intégrant la rétention de l'eau dans le sol, de nouveaux modes de mobilisation des ressources (stockage, transfert, ressources non conventionnelles) et l'extension/efficacité de l'irrigation comme outils de gestion des risques, en prenant la mesure de leurs coûts en regard des bénéfices qu'ils génèrent ou des pertes économiques et sociales qu'ils évitent. Les politiques de l'eau, trop souvent focalisées seulement sur l'offre (les infrastructures) ou au contraire seulement sur la demande (régulation des prélèvements), doivent agir simultanément sur l'offre et la demande, en développant des outils adaptés tels que des accords collectifs, des infrastructures, des contrats de nappes, des systèmes de paiements pour services environnementaux, et la mise en place de compteurs d'eau et le cas échéant de quotas. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, partage pleinement les recommandations du Conseil économique, social et environnemental.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82573

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4844

Réponse publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6331